

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

**Direction départementale des territoires
Service Environnement**

Yzeure, le 15 JAN. 2020

Bureau : Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Affaire suivie par : Christine DODAT
Tél : 04 70 48 77 55
christine.dodat@allier.gouv.fr

**Compte rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000
Gîtes à chauves-souris Contreforts et Montagne Bourbonnaise
du 03 décembre 2019**

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Gîtes à chauves-souris Contreforts et Montagne Bourbonnaise » s'est réuni le 03 décembre 2019 à Busset sous la Présidence de Mme MARCHETTI, Responsable du bureau Espaces Naturels, Forêt, Chasse à la Direction Départementale des Territoires de l'Allier.

Les personnes présentes et excusées figurent sur la feuille d'émargement jointe.

Mme MARCHETTI, accueille les participants et présente les excuses de Mme le sous-préfet de Vichy qui n'a pu être présente mais est représentée par Mme BARTOLOMMEI et Mme DUJARDIN. Elle laisse ensuite la parole aux animatrices du site. Marion GIRARD, chargée d'étude et Hélène Collet, chargé de mission, au Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) qui détaillent les différentes parties de l'ordre du jour (diapositive n°2).

1. Rappel des enjeux et objectifs Natura 2000 du site « Contreforts et Montagne bourbonnaise » (diapositives 3 à 9)

Dans un premier temps, l'animatrice effectue un rappel sur le périmètre du site natura 2000, les habitats et espèces ayant conduit à sa désignation, ainsi que sur les objectifs de gestion et de préservation inscrits dans le document d'objectifs (DocOb).

2. Bilan des actions mises en œuvre en 2017 et 2018 (diapositives 10 à 13)

Dans le cadre de l'animation générale du programme le CEN s'est rendu disponible pour répondre à diverses sollicitations des administrations ou des porteurs de projets, afin de veiller à la bonne compatibilité des aménagements prévus avec les enjeux écologiques du site. En 2017 et 2018, 7 sollicitations ont été reçues.

Le CEN a également assuré les missions de veille locale, de coordination entre partenaires et de gestion administrative de l'animation Natura 2000.

Comme chaque année, des articles de communication ont été proposés aux différentes communes afin qu'elles puissent les intégrer à leurs publications communales (bulletin municipal, site internet, lettre d'informations...).

Le site web dédié <http://gites-contreforts-montagne-bourbonnaise.n2000.fr/> a également été mis à jour régulièrement par le CEN Allier.

Un travail d'identification des exploitants agricoles du site a également été mis en œuvre avec l'aide des élus locaux, de la Chambre d'Agriculture de l'Allier ainsi que de Vichy Communauté. A l'issue de ce travail conséquent, des rencontres ont été organisées avec certains exploitants afin d'échanger sur les pratiques agricoles et leur articulation avec les enjeux écologiques du site.

La mare de la Côte, située sur la commune de Busset, a été restaurée en tout début d'année 2018 pour des raisons de disponibilité de l'entrepreneur. Pour rappel, cette mare était devenue problématique suite à la coupe d'un arbre voisin dont les racines, en se décomposant, avaient ouvert des brèches dans le mur qui assurait l'étanchéité du point d'eau. En conséquence, la cave de la maison voisine était sujette à des infiltrations récurrentes. D'un point de vue strictement écologique, la mare de la Côte avait également perdu une grande part de fonctionnalité du fait de l'envahissement par les roseaux massettes, et les opérations de restauration s'avéraient donc nécessaires à plus d'un titre. Un curage a par conséquent eu lieu, ainsi qu'un réaménagement du trop-plein et une ré-étanchéification de la mare à l'argile. Une visite de site a été effectuée en 2019 par le CEN Allier qui a pu constater un retour massif des massettes, mais également des végétations plus basses composées de joncs sur le pourtour de la mare, bien en eau.

Une vaste étude portant sur les territoires de chasse des espèces de chauves-souris forestières a été menée par Chauve-Souris Auvergne en 2018. L'objectif était d'améliorer les connaissances vis-à-vis de l'utilisation des milieux par les chauves-souris et de leurs périmètres de chasse autour des gîtes. Plusieurs individus ont donc été équipés d'émetteurs permettant d'enregistrer leur position à des moments précis afin de matérialiser les aires occupées. Au total trois Barbastelles et un Murin de Brandt ont pu être suivis, ce qui a permis de découvrir plusieurs nouveaux gîtes et de prendre contact avec les propriétaires des bâtiments concernés. Ce travail a permis de réaffirmer l'importance du maillage bocager sur le site et le rôle prépondérant des linéaires de haies ainsi que des ripisylves dans les déplacements des chauves-souris.

3. Actions engagées en 2019 (diapositives 14 à 21)

3.1 Suivis des gîtes de chiroptères

L'ensemble des suivis de colonies réalisés en 2019 a ensuite été présenté :

Suivis de Busset :

La prospection estivale de l'église a permis d'identifier la présence de 16 individus de Petit Rhinolophe dont 12 adultes et 4 juvéniles (diapositive n°15). L'effectif fluctuant enregistré depuis le début des suivis peut s'expliquer par le fait qu'une partie de la colonie se trouve potentiellement dans les combles du château de Busset, attenants à ceux de l'église. Un contact avait déjà été pris avec le propriétaire du château mais ce dernier n'avait pas souhaité ouvrir l'accès aux combles pour la réalisation d'un suivi plus complet.

M. AURAMBOUT, maire de Busset, s'étonne de ce refus et pense que la personne rencontrée n'était pas la bonne. Il propose que la mairie fasse le lien pour faciliter la mise en contact entre le CEN et la personne ressource afin d'avoir accès aux combles pour un passage annuel permettant de dénombrer les individus éventuellement présents.

La prospection hivernale de la cavité du Mirai a permis de faire état des effectifs détaillés sur la diapositive n°16. Les effectifs ainsi que la diversité d'espèce rencontrés cette année se rapprochent des données habituellement connues sur ce site. Pour rappel, la cavité avait fait l'objet de dégradations fin 2017 / début 2018, et notamment d'une destruction du système de fermeture qui, en laissant libre accès à l'intérieur du site, avait potentiellement induit un dérangement important des animaux. Les effectifs avaient d'ailleurs connu une chute drastique puisqu'ils avaient été réduits d'environ 50% entre les suivis 2017 et 2018. Les réparations de la porte de la cavité ont depuis été effectuées par le CEN Auvergne, et des travaux plus lourds de fermeture et de sécurisation du puits donnant sur la cavité sont prévus dans le cadre d'un futur contrat Natura 2000.

Mme COLLET précise que tous les éléments du contrat sont réunis et que les services de l'Etat ont déjà validé la faisabilité en termes d'enveloppe financière pour ces travaux. Le dossier sera donc déposé prochainement afin de pouvoir envisager une mise en œuvre courant 2020.

Globalement, et en omettant l'incident rencontré suite aux dégradations du site, les effectifs hivernaux dans la cavité du Mirai ont tendance à augmenter ce qui justifie d'autant plus le maintien de la préservation sur ce site majeur (diapositive n°18).

Suivis de Ris :

La prospection estivale du gîte à Grand Murin a permis l'observation de 630 individus dont 360 adultes et 270 juvéniles, ce qui constitue un nouveau record pour le site. Les effectifs n'ont cessé d'augmenter depuis plusieurs années (diapositives n°19), et M. ESNOUF, chargé de projet au CEN Auvergne, précise qu'il s'agit d'un site majeur sur lequel un nettoyage est effectué annuellement afin d'éviter les désagréments (salissures, odeur...) pour la propriétaire. Les relations avec elle sont bonnes mais le devenir du site sur le long terme reste incertain. C'est pourquoi un aménagement est prévu sur l'église de Ris (voisine du bâtiment abritant aujourd'hui la colonie). Un des porches de l'église n'étant pas utilisé, il a été envisagé d'en faire un gîte de substitution pour les chauves-souris, en installant une chiroptière (installation sélective permettant le passage des chauves-souris mais pas des pigeons) au niveau d'un carreau. Dans cette optique, une convention de gestion est en cours de signature avec la commune de Ris. M. ESNOUF précise que la réunion du conseil municipal qui devait traiter de cette question s'est déroulée fin novembre et que la convention signée ne devrait pas tarder à lui parvenir. Il sera dès lors possible d'envisager de manière plus concrète la mise en place du dispositif, dont l'installation fera l'objet d'un contrat Natura 2000.

Mme COLLET ainsi que Mme MARCHETTI précisent qu'il est désormais possible de monter des contrats Natura 2000 financés à 100% par l'Etat lorsqu'il s'agit de petites sommes (inférieures à 3 000€), ce qui permet de simplifier les démarches et donc d'engager les actions plus rapidement.

La prospection estivale de la colonie de Barbastelle d'Europe située en périphérie du bourg de Ris a permis de recenser environ 80 individus (adultes et jeunes confondus), ce qui constitue un effectif relativement stable comparé à l'été 2018. M. ESNOUF ajoute qu'il s'agit d'une des plus importantes colonies du Puy-de-Dôme pour cette espèce.

Suivis à Laprugne :

La prospection hivernale de la cavité de la Besbre a permis de recenser deux Grands Murin et deux Oreillards.

Au cours du suivi, une nouvelle dégradation a été constatée sur la porte, qui avait déjà été réparée à l'aide d'un nouveau cadenas provisoire par le CEN Allier. La réfection complète de cette

porte est également prévue dans le cadre d'un contrat Natura 2000 multi-site, liant les aménagements à réaliser sur les cavités de la Besbre et du Mirai.

En 2019, le CEN Allier a répondu à 8 sollicitations émanant aussi bien des administrations que des porteurs de projets sur le territoire.

M. AURAMBOUT demande si le CEN Allier a été sollicité dans le cadre du projet éolien de Busset. Mme GIRARD confirme que le bureau d'études en charge des études environnementales a contacté le CEN Allier, qui lui a transmis l'ensemble des données dont il avait connaissance, notamment au travers du Document d'Objectifs Natura 2000.

Comme les années précédentes, la communication autour des actualités Natura 2000 a été faite via des articles proposés aux communes pour qu'elles les diffusent dans leurs bulletins municipaux, ainsi que par une mise à jour régulière du site web dédié <https://gites-contreforts-montagne-bourbonnaise.n2000.fr/>. Il est rappelé que le diaporama du CoPil ainsi que son compte-rendu seront disponibles en téléchargement sur ce site.

4. Zoom sur l'inventaire des éléments bocagers favorables aux chiroptères (diapositives 22 à 29)

En 2019, un inventaire des éléments bocagers favorables aux chiroptères a été effectué par un stagiaire du CEN Allier, Sacha JASKO. Ce travail a consisté à cartographier l'ensemble des haies et des alignements arborés contenus dans le périmètre Natura 2000 « Contreforts et Montagne bourbonnaise », à l'exception des parcelles de Laprugne dont le contexte paysager n'est pas bocager. Chaque élément recensé a également fait l'objet d'une évaluation de son état de conservation selon une méthode de notation multicritères décrite par la suite.

En parallèle, le stagiaire a procédé à plusieurs entretiens avec certains exploitants agricoles du site, afin d'évoquer leurs méthodes de gestion des éléments bocagers sur leurs parcelles ainsi que leur lien avec le réseau Natura 2000.

L'ensemble des résultats de cette étude a été diffusé auprès des communes sous la forme d'un rapport de synthèse et d'un atlas cartographique matérialisant tous les éléments recensés sur la totalité du site.

Les éléments observés ont été classés en différentes catégories :

- Les haies multistrates, qui se composent d'une strate herbacée, une strate arbustive et une strate arborée. De par leur diversité, ces haies abritent une multitude de micro-habitats qui peuvent être utilisés par les animaux (insectes, oiseaux, micromammifères, ...) et qui font d'elles les éléments les plus intéressants du point de vue de la biodiversité.
- Les haies basses et arbustives, qui ne contiennent pas de strate arborée,
- Les haies agricoles qui délimitent le plus souvent les parcelles de prairie et sont gérées et entretenues conjointement avec ces parcelles,
- Les alignements arborés, constitués exclusivement d'arbres de haut-jet et d'arbres têtards, extrêmement importants en termes de biodiversité. En effet, les arbres têtards abritent des creux et des loges dans lesquelles peuvent s'installer des chouettes, des pics, et également des chauves-souris.
- Les autres éléments bocagers, incluant les haies relictuelles (haies fortement dégradées, supprimées ou en cours de disparition) et les haies ornementales (autour des propriétés privées, haies de lauriers ou de thuyas le plus souvent)

Après avoir été caractérisé, chaque élément recensé a été noté selon plusieurs critères afin d'évaluer son état de conservation :

- Connexion entre haies. Les haies étant des éléments essentiels au déplacement des chauves-souris en constituant de véritables « autoroutes », le fait qu'elles soient connectées entre elles est un critère prépondérant,
- Largeur de haie,
- Nombre d'arbres têtards/arbres de haut-jet, pouvant constituer des refuges pour la faune,
- Micro-habitats tels que les creux dans les arbres, les décollements d'écorce, les nécroses ou encore le lierre, qui jouent également un rôle de refuge,
- Diversité des essences,
- Nombre d'arbres morts,

Chacun de ces critères a donc été noté pour obtenir une note globale correspondant à chaque élément, et permettant de les classer entre eux selon leur état de conservation bon, moyen ou mauvais. Un point bonus a été attribué aux éléments se trouvant proches d'un point d'eau, car il s'agit d'un atout majeur en termes d'accueil de la faune.

Suite à ce travail de terrain, des cartes ont pu être produites pour localiser précisément chaque élément et les représenter selon un code couleur (vert/orange/rouge pour leur état de conservation) et un code forme (croix/triangles/points/etc... pour le type d'élément).

Au total, près de 43 730 mètres linéaires de haies et alignements arborés ont été recensés sur le site, dont plus de la moitié sont des haies multistrates. 40% du linéaire est en bon état de conservation et 35% en mauvais état selon les critères utilisés dans cette étude. Globalement les haies dégradées correspondent le plus souvent à des haies agricoles taillées de manière trop drastique et à des haies relictuelles.

Cette étude a permis de mettre en lumière quelques secteurs de discontinuités dans le maillage bocager du site. Pour rétablir une connectivité satisfaisante, des actions de restauration ou des adaptations des méthodes de gestion pourront être mises en œuvre, et cela passe par un travail de sensibilisation et de communication auprès des exploitants locaux. C'est dans cette optique qu'une journée technique sera organisée en 2020 avec la Mission Haie Auvergne, afin d'échanger sur les pratiques de gestion mais aussi de procéder à des démonstrations de matériel agricole pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans l'entretien du bocage.

Enfin, cet inventaire et le document cartographique associé pourront à terme être pris en compte dans de futurs projets d'aménagements ainsi que dans les documents d'urbanisme des communes du site.

5. Questions diverses

Mme GIRARD revient sur un sujet évoqué en début de séance par M. AURAMBOUT, concernant des problèmes rencontrés par des habitants de Busset avec des Grands Murins dans leur grenier. Après concertation avec les élus présents, il semblerait que le problème ait été réglé et que l'association Chauve-Souris Auvergne soit intervenue. Mme GIRARD précise que si une situation semblable se reproduit, l'animateur Natura 2000 est également là pour répondre et pour orienter les habitants vers de solutions adaptées ; il ne faut donc pas hésiter à le solliciter dans ces cas-là.

M. AURAMBOUT ajoute qu'il a connaissance d'autres sites abritant des chauves-souris en petites quantités et notamment le bâtiment du Syndicat des eaux. Il évoque également une autre

espèce avec l'Azuré du Serpolet, présent sur le site de la Côte Saint-Amand au Vernet et qui serait également présent sur la commune de Busset notamment aux abords du cimetière.

Mme GIRARD rappelle que ce type d'information est effectivement intéressante à faire remonter et peut permettre d'actualiser les connaissances naturalistes du site Natura 2000, voire d'envisager des études plus poussées selon les cas.

M. AURAMBOUT revient sur le projet éolien de Busset en demandant des précisions quant aux réponses qui ont été fournies au bureau d'étude.

Mme GIRARD explique que dans un premier temps le rôle de l'animateur, lorsqu'il est sollicité par un bureau d'études, est de transmettre les données qu'il a en sa possession et qui sont définies dans le Document des Objectifs Natura 2000. Dans un second temps, l'animateur peut être sollicité par les services de l'Etat afin de formuler un avis relatif au dossier environnemental.

Mme MARCHETTI précise que les informations transmises par l'animateur permettent que les enjeux du site soient pris en compte dans les études environnementales ainsi que dans les mesures d'évitement/réduction/compensation proposées. Les services de l'Etat, lorsqu'ils sont ensuite en possession du dossier de demande d'autorisation, peuvent consulter l'animateur afin qu'il juge de la bonne prise en compte des enjeux, et de la pertinence des mesures proposées. Concernant le projet éolien de Busset, le bureau d'étude en est pour l'heure à la première étape de son travail qui consiste à rassembler les données existantes et à réaliser des inventaires complémentaires.

M. AURAMBOUT interroge le CEN et les services de l'Etat sur un projet d'aire protégée autour des zones humides du secteur porté par Mme TERRENOIRE. Mme COLLET précise qu'il s'agit certainement d'un projet de Parc Naturel Zones Humides du Bourbonnais qui est actuellement prôné par certains acteurs du territoire mais qui reste pour l'heure très peu avancé et très hypothétique.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MARCHETTI remercie les membres du comité de pilotage et lève la séance.

Célia MARCHETTI



Chef du bureau Espaces Naturels, Forêt, Chasse